

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 février 2020

PUBLIE LE : 10 FEV. 2020

Délibération n°030220-5 : Adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

<u>Nombre de communes</u>	: 5
<u>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</u>	: 1
<u>QUORUM</u>	: 8
<u>Délégués présents</u>	: 11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	: 11

SI PISCINE / CS – 030220-5

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil ;

CONSIDERANT l'intérêt, pour le syndicat, de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;

ARTICLE 3 : APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du Syndicat ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **07 FEV. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **10 FEV. 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal